



Collège Eugène NONNON

22, avenue Léopold Héder

B.P. 7030

97300 CAYENNE

☎ : 0594 31 40 44

☎ : 0594 30 33 63

✉ : 9730130d@ac-guyane.fr

Siren : 199731308 – Siret : 1997310800011



**PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU JEUDI 7 AVRIL 2016**

La présidente, Madame JACOBS, ouvre la séance à 17h28 et remercie les membres présents.

Le quorum est atteint : 23 votants présents.

Mme SENELIS est désignée secrétaire de séance.

La présidente présente l'ordre du jour :

1. Nouvelle composition du Conseil d'Administration ;
2. Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 04/02/16 ;
3. Approbation du compte financier 2015 ;
4. Informations diverses ;
5. Questions diverses.

Mme la Présidente fait les présentations de Mme Solène VETULA et de M. Christophe VITELA, tous deux CPE stagiaires, qui assistent au Conseil d'administration en tant qu'observateurs. Ces derniers ne participent donc à aucun vote.

Mme la Présidente précise également que Mme ATTICOT DIT RAVINO, l'Agent Comptable, ne participe pas non plus aux votes.

La présidente met au vote l'ordre du jour.

Nombre de votants	Pour	Contre	Abstention
23	22	0	1

L'ordre du jour est adopté à la majorité des membres présents.

1. Nouvelle composition du Conseil d'Administration :

Mme la Présidente fait les présentations de Mme Audrey MARIE et de Mme Sau Wah LING toutes deux représentantes de la Collectivité Territoriale de la Guyane.

Arrivée de Mme Sandra MARIE-ROSE à 17h29.

2. Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 04/02/16 :

Mme la Présidente demande si des modifications doivent être apportées au procès-verbal. M. ZEBUS signale une faute de frappe sur l'une des pages du procès-verbal.

L'adoption du procès-verbal est mise au vote.

Nombre de votants	Pour	Contre	Abstention
24	24	0	0

Le procès-verbal de la réunion du 04/02/2016 est adopté à l'unanimité.

3. Approbation du compte financier 2015 :

Mme la Présidente rappelle le rôle du Conseil d'Administration en ce qui concerne l'approbation du compte financier ; il s'agit de décider de l'arrêt du compte financier de 2015. Mme JACOBS invite l'Agent comptable, Mme ATTICOT-DIT-RAVINOT à présenter son rapport sur le compte financier de 2015.

Mme l'Agent Comptable explique que le budget de l'exercice de 2015 se solde par un résultat négatif, soit **-10 670,04 €**. L'Agent comptable rappelle que le budget de l'exercice de 2014 avait un résultat positif de **9115 €**.

Mme l'Agent Comptable apporte la correction d'une information se trouvant dans un des tableaux bilans, puis explique pourquoi il y a ce résultat négatif. Les fonds de réserves ont été prélevés afin de payer des factures d'électricité et d'équipement de sécurité (fermeture du portail rue Mme Payé, fermeture de la porte de secours, ...).

Arrivée de M. ACHILLE à 17h42.

Mme l'Agent Comptable explique que :

- le collège a une incapacité d'autofinancement ;
- les fonds de réserves (ressources propres à l'établissement) sont faibles ;
- la trésorerie est particulièrement faible ;
- l'établissement dépense plus sans avoir plus de moyens ;
- l'exercice 2015 représentant l'ensemble des opérations s'est déroulé correctement même s'il y a eu un dépassement du budget.

Mme CHIN-TEN-FUNG demande d'où provient l'approvisionnement des fonds de réserve.

Mme l'Agent Comptable lui explique que les fonds de réserves sont propres au fonctionnement de l'établissement (location des salles) mais aussi de l'excédent de la dotation de fonctionnement.

Mme CHIN-TEN-FUNG s'interroge sur les actions éventuelles qui pourraient augmenter ces fonds de réserves. Ce sur quoi, Mme l'agent comptable précise que le collège ne peut que louer des salles. Toute autre action visant à obtenir de l'argent serait uniquement pour financer une sortie pédagogique.

M. LIPPENOO demande quelle serait le montant souhaitable du fonds de réserve. De 35 000 à 40 000 € (soit environ 2 ou 3 mois de fonctionnement) serait un fonds de réserve idéal répond Mme l'Agent Comptable.

M. ZEBUS demande si les chiffres apportés sur le rapport financier sont exacts. Mme l'Agent Comptable répond par l'affirmative.

Pourquoi la dotation de l'établissement ne correspond-elle pas à ses besoins, demande Mr ACHILLE.

Mme la Présidente propose deux explications. L'analyse de la situation par la collectivité de rattachement est différente de celle de ceux qui tiennent les comptes de l'établissement. Et deuxièmement, les collectivités attribuent les dotations en fonction de leurs moyens.

Mme AUDREY-MARIE explique que cette année est une année de fusion des collectivités et reconnaît certains déficits. Elle précise que le budget sera voté le 13 mai prochain et que le Président de la CTG envisage d'augmenter la dotation de fonctionnement du collège au détriment de celle des lycées. Mme AUDREY-MARIE reconnaît les retards de versement de dotation et précise que le Président est bien conscient des difficultés.

Mme l'Agent Comptable explique qu'il y aura deux votes : l'un pour le compte financier, l'autre pour l'affectation du résultat.

Mme JACOBS demande d'approuver le compte financier de 2015.

Nombre de votants	Pour	Contre	Abstention
25	23	0	2

Le compte financier de 2015 est adopté à la majorité des membres présents.

Mme JACOBS d'approuver l'affectation des résultats sur les fonds de réserve.

Nombre de votants	Pour	Contre	Abstention
25	24	0	1

L'affectation des résultats sur les fonds de réserve est adoptée à la majorité des membres présents.

Départ de Mme l'Agent Comptable et de M. l'Adjoint-Gestionnaire à 18h09.

4. Informations diverses :

a) Le collège organise pour la 10^{ème} année la semaine de la fête des langues. Cette manifestation se clôture le vendredi 08 avril dans l'après-midi. Mme LOPES DA SILVA, coordinatrice du projet, présente le thème de cette année : « L'écologie et l'environnement ».

b) Mme la Présidente confirme que les deux voyages scolaires prévus au troisième trimestre auront bien lieu. L'un se fera à Brasilia (du 28 avril au 5 mai avec les élèves de la section européenne portugais et 4 élèves de la 3^{ème} bilangue portugais), l'autre aux Iles du Salut (du 10 au 11 mai avec les élèves de la 5^{ème} Framboise).

5. Questions diverses :

Dans le cadre du Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté, le projet CVC (Conseil de la Vie Collégienne) est initié et mis en œuvre par M. VITELA. Ce dernier fait une présentation de ce projet. Le CVC a pour objectif d'améliorer le climat scolaire à travers des propositions faites par les élèves. Le CVC est constitué de 9 élèves, 2 enseignants et 3 CPE (dont les 2 CPE stagiaires). Suite à la rencontre des membres du CVC le 1^{er} avril, plusieurs propositions sont présentées.

- Pour les besoins matériels :
 - o effectuer la rénovation des toilettes ;
 - o repeindre l'établissement ;
 - o installer des fontaines d'eau glacée ;
 - o installer des crochets dans les salles.
- Pour les besoins pédagogiques : améliorer l'aménagement de la salle d'étude avec des manuels scolaires.
- Pour les besoins humains : avoir un infirmier à mi-temps en complément de l'infirmier actuel.
- Pour les besoins divers :
 - o avoir plus de choix à la cafétéria,
 - o mieux organiser les activités de fin d'année pour les 6^{ème}, 5^{ème} et 4^{ème}.

M. COLIN explique qu'il est contre le fait d'installer des fontaines d'eau glacée au collège. Le terme « eau glacée » est alors requalifié en tant qu' « eau fraîche ».

En ce qui concerne l'aménagement de la salle d'étude, M. VELLY, dit étudier les conditions de faisabilité pour y mettre des manuels scolaires.

Mme JACOBS rappelle le réaménagement des locaux depuis la rentrée de septembre 2015 : une salle d'étude, une salle de permanence et une salle de retenue.

M. SAINT-GEORGES demande si le fait d'avoir des manuels scolaires en salle d'étude les motiverait davantage les élèves. Mme PINDARD précise que les élèves peuvent également se rendre au CDI pour travailler.

Mme CHEN-TEN-FUNG demande s'il y a possibilité que certains parents laissent volontiers quelques manuels scolaires à l'établissement afin d'approvisionner la salle d'étude. M. VELLY rappelle alors que les manuels sont prêtés aux élèves dès le début de l'année scolaire et restitués en fin d'année.

Mme la Présidente explique avoir demandé un poste supplémentaire d'infirmier dans l'établissement et précise que cette requête a une grande importance car le collège sera en REP+ à la rentrée prochaine.

M. ACHILLE demande pourquoi il n'y a pas d'infirmier à plein temps dans le collège. Mme la Présidente explique que chaque infirmier scolaire a un secteur (collège et écoles primaires). L'infirmier du collège Nonnon est présent le lundi, mercredi et jeudi. Puis, Mme JACOBS assure que le service d'infirmier sera couvert à plein temps l'année prochaine.

Mme DELYON demande les conduites à tenir en cas d'absence de l'infirmier. M. VELLY explique que c'est lui qui intervient en cas de « petits bobos » et que si la situation est plus délicate, il fait appel aux parents ou/et aux pompiers. Mme MARIE-ROSE précise que certains personnels dans l'établissement sont formés aux gestes de premiers secours.

En ce qui concerne la réorganisation des activités de fin d'année (mois de juin après les conseils de classe) des niveaux 6^{ème}, 5^{ème} et 4^{ème}, la réflexion est toujours en cours. Cependant, pour le niveau 3^{ème}, des séquences de révisions pour le brevet sont envisagées.

Mme CHEN-TEN-FUNG demande ce qui est servi à la cafétéria du collège. Bon nombre des adultes usagers du collège répondent : divers sandwiches, des boissons rafraîchissantes, des bouteilles d'eau.

M. ZEBUS ajoute qu'il faudrait revoir la configuration d'accès à la cafétéria. M. VELLY explique alors que le plus souvent, un surveillant veille à ce que les élèves y accèdent sans trop de problème.

La séance est levée à 18h36.

La secrétaire de séance



Céline SENELIS

La Présidente



Marie-Hélène JACOBS